

tels que la mer ou de hautes montagnes, ou bien encore à des idiomes non latins, le roman n'a et ne peut avoir que des limites arbitraires qui varient suivant que l'on choisit comme caractère distinctif tel fait linguistique plutôt que tel autre. (1) La division courante en *langue d'oc* et en *langue d'oïl*, ne répond donc pas à la réalité. Ce n'est qu'une création de notre esprit, et, en fait, il n'existe pas de ligne de démarcation entre les divers dialectes romans parlés en France. On l'a dit avec une rare précision, « ces dialectes se fondent les uns dans les autres, sans que l'on puisse voir nettement où l'un commence et où l'autre finit. » (2)

Notre idiome, et c'est là précisément ce qui fait son principal intérêt, se trouve au point de fusion des parlers d'*oc* et d'*oïl*; il devait donc participer et participe en effet des caractères de l'un et de l'autre. Dès lors, il serait puéril de chercher à le rattacher à l'un plutôt qu'à l'autre. C'est un de ces dialectes mixtes qui se caractérisent par la diversité du traitement subi par l'*a* latin, suivant qu'il se trouve ou non dans le voisinage d'un son mouillé; dialectes au bénéfice desquels un éminent philologue italien, M. Ascoli, a voulu, à tort ou à raison, — à tort, suivant moi, — créer une nouvelle division linguistique, à laquelle il propose de donner le nom de *franco-provençal*.

Je n'ai ni l'intention ni le loisir de refaire, à l'occasion du *Terrier de Saint-Germain*, un travail paru ailleurs, mais il m'a paru intéressant de relever le plus brièvement possible les faits linguistiques nouveaux ou caractéristiques que présente ce document.

(1) En veut-on un exemple? On sait qu'en lyonnais l'*a* latin persiste pur comme en provençal : *bla*, franç. *blé*; au contraire, tandis qu'en provençal *c* reste dur devant *a* : *caval* (*caballum*), en lyonnais, de même que dans le centre de la France, le son guttural fait place au son chuintant : *chival*, franç. *cheval*. (Cf. E. Philipon, *Phonétique lyonnaise au XIV^e s.* *Romania*, 1884, pp. 542 et suiv.). Suivant que l'on aura choisi pour critérium l'un ou l'autre de ces phénomènes linguistiques, on devra classer notre idiome parmi les dialectes du Midi ou parmi ceux du Nord.

(2) Paul Meyer, dans sa réponse à l'article de M. Ascoli, intitulé : *Meyer e il franco-provenzale*. (*Romania*, 1876, p. 505.)